

# conservatoire

Musique  Danse  
aurillac

## PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2021 - 2026





## Sommaire

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>4</b>
<b>1. Les développements de l'éducation artistique.....</b>	<b>4</b>
<b>2. L'évolution de l'enseignement artistique.....</b>	<b>5</b>
<b>I. LES CONSERVATOIRES DANS LA POLITIQUE CULTURELLE DE L'ÉTAT.....</b>	<b>6</b>
<b>1. Les critères de classement.....</b>	<b>6</b>
1.1 Le Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Aurillac.....	6
1.2 Le projet de réforme des critères de classement.....	6
<b>2. Les missions liées à la labellisation.....</b>	<b>7</b>
2.1 Les missions du Conservatoire d'Aurillac.....	7
2.2 Des enjeux éducatifs, culturels et sociaux.....	8
<b>II. DIAGNOSTIC DU RAYONNEMENT TERRITORIAL ET CULTUREL DU CONSERVATOIRE D'AURILLAC.....</b>	<b>9</b>
<b>1. Le contexte territorial.....</b>	<b>9</b>
<b>2. Le contexte culturel.....</b>	<b>11</b>
2.1 Les partenaires culturels.....	11
2.2 les dispositifs d'éducation artistique culturelle.....	13
<b>3. État des lieux du Conservatoire d'Aurillac.....</b>	<b>14</b>
3.1 Les locaux.....	14
3.2 Le matériel pédagogique.....	14
3.3 Les forces vives du Conservatoire d'Aurillac.....	15
3.4 Le budget du Conservatoire d'Aurillac.....	17
3.5 La fréquentation du Conservatoire d'Aurillac.....	18
<b>III. LE SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DU CONSERVATOIRE D'AURILLAC.....</b>	<b>19</b>
<b>1. Les axes de progrès du Conservatoire d'Aurillac.....</b>	<b>19</b>
<b>2 – Perspectives d'évolution.....</b>	<b>22</b>
2.1 Organisation générale.....	22
2.2 Enseignement artistique spécialisé – Les orientations pédagogiques.....	25
2.3 L'éducation artistique et culturelle.....	28
2.4 La diffusion et la médiation.....	30
<b>IV. LES DIFFÉRENTS PARCOURS DE FORMATION.....</b>	<b>31</b>



## INTRODUCTION

*En constante recherche d'une nouvelle dynamique pédagogique et d'un nouvel élan culturel sur son territoire, l'ensemble de l'équipe pédagogique du Conservatoire musique et danse d'Aurillac propose à travers ce projet d'établissement les grands axes et les pistes d'évolution envisagés pour les 5 prochaines années.*

Le projet d'établissement est un document politique qui décide des orientations pédagogiques et artistiques ainsi que des actions à mener en faveur du développement des pratiques musicales, chorégraphiques et théâtrales. Les établissements d'enseignement artistique assument une mission première de formation aux pratiques artistiques impliquant une mission de développement culturel territorial. C'est pourquoi le projet tient compte de la place de l'établissement dans l'organisation territoriale telle qu'elle résulte des schémas départementaux. Il constitue également un point de repère important pour l'évaluation des politiques culturelles en matière d'enseignement artistique, de développement de la pratique amateur et de l'éducation artistique et culturelle.

Le projet d'établissement définit l'identité de l'établissement ainsi que les objectifs prioritaires d'évolution. Dans ce but, il prend en compte la réalité sociologique, économique et culturelle du territoire concerné, ainsi que la présence et l'activité des différents acteurs et partenaires potentiels inscrits dans sa sphère de rayonnement, particulièrement les établissements relevant de l'Éducation Nationale, les structures en charge de la pratique amateur ainsi que les lieux de création et de diffusion. Ce document relève de l'autorité de la direction de la structure qui l'inscrit à la fois dans la logique des politiques locales et dans les orientations et préconisations des directives nationales. Il vise notamment à identifier les missions et le rôle de chacun, ainsi que la description des actions et de leur mise en œuvre dans une articulation cohérente et équilibrée des dimensions pédagogiques, artistiques, sociales et culturelles. Le projet d'établissement est enfin adopté par délibération de la collectivité responsable, pour une durée de cinq années (2021-2026).

### 1. Les développements de l'éducation artistique

Les textes législatifs d'encadrement de l'enseignement artistique restent une ressource et une indication vers l'innovation pédagogique. La définition de l'éducation artistique apporte un éclairage instructif sur l'intérêt qu'elle représente pour les citoyens. En effet, selon la Charte de l'Enseignement Artistique Spécialisé, « *L'éducation artistique est le premier vecteur de la démocratisation culturelle. Elle permet de former le sens esthétique et de développer la sensibilité et l'éveil à travers le plaisir de l'expérimentation et la connaissance d'œuvres de référence. La formation artistique est reconnue aujourd'hui comme constitutive de l'éducation des enfants et des jeunes. Elle participe à la formation de leur personnalité, développe leur culture personnelle et leur capacité de concentration et de mémoire. Elle prépare ainsi les jeunes à tenir un rôle actif dans un espace de vie en constante mutation en confortant l'intuition de l'échange et la réalité de la pratique collective*(1) . »

Si la Charte de l'Enseignement Artistique pose avec une telle précision l'apport de l'éducation artistique, c'est qu'elle est le point d'aboutissement d'une longue politique de l'État en faveur de la culture et des conservatoires. Toutefois, ces enseignements artistiques sont à un tournant de leur développement. Les conservatoires doivent s'adapter à de nouveaux enjeux.

*1 Charte de l'Enseignement Artistique Spécialisé en danse, musique et théâtre, élaboré par le Ministère de la Culture en 2001.*

## 2. L'évolution de l'enseignement artistique

Durant des années, la politique menée s'appuyait sur une augmentation progressive du budget du Ministère de la Culture et de l'ouverture à de nombreuses disciplines nouvelles (jazz, musiques actuelles, arts plastiques,...). Avec la loi sur la décentralisation du 13 août 2004 visant à clarifier la répartition des compétences entre les différents niveaux de collectivités en matière d'enseignement artistique puis le décret du 12 octobre 2006 précisant les modalités de classement et de contrôle des établissements publics, un engagement moins important s'est fait ressentir de la part de l'État sur le plan financier. Nos établissements sont confrontés à des situations délicates nous conduisant à innover tout en gardant une exigence de qualité et sans tomber dans des missions d'animations.

Paradoxalement, la France n'a jamais disposé d'un tel réseau d'établissements, d'un aussi grand nombre de personnels qualifiés, d'une telle prise de conscience que l'enseignement artistique est un droit et plus seulement un luxe avec plus de 1 000 établissements publics d'enseignement artistique, plus de 25 000 enseignants et 280 000 élèves tous enseignements confondus.

La notion de « Droits culturels » s'impose de plus en plus dans les réflexions et débats sur la culture.

Actuellement, la volonté de la collectivité de répondre au mieux aux besoins des habitants implique une mobilisation de tous les acteurs culturels du territoire afin d'offrir aux citoyens des formations artistiques de qualité tout en respectant le rythme des enfants et la fréquence des cours dispensés au Conservatoire.

Ce projet d'établissement s'inscrit dans une démarche concertée dont la préoccupation principale consiste à nous interroger et à réinventer nos pratiques pédagogiques résolument tournées vers l'avenir. Pour y parvenir, il sera primordial de créer de meilleures conditions d'apprentissage avec l'acquisition de nouveaux locaux fonctionnels et adaptés aux enseignements proposées et qui permettront de sensibiliser, élargir et accueillir de nouveaux publics.

Mission première des conservatoires durant des décennies, l'enseignement artistique ne doit plus être aujourd'hui le seul axe de nos établissements mais doit en rester le point central à développer et à diffuser sur le territoire.

La diversité de parcours artistiques et de points de vue des enseignants est une des richesses de l'établissement. A l'épreuve des débats pédagogiques sur des sujets aussi essentiels que les liens entre culture musicale générale (FM) et cours d'instrument, les pratiques d'ensemble ou encore l'évaluation, cette diversité nous amène à nous convaincre les uns les autres, nous remettre en question, développer des arguments et des stratégies pédagogiques, nous inspirer de la pratique des collègues...

L'objectif de ce projet d'établissement est de cerner la place et la valeur ajoutée du Conservatoire dans l'ensemble de la politique de développement territorial, en partant du diagnostic de la situation actuelle, en faisant un point sur les missions et les moyens alloués et en formulant les hypothèses d'un schéma de développement qui pourra s'inscrire dans le nouveau cadre de politique publique.





## **I. LES CONSERVATOIRES DANS LA POLITIQUE CULTURELLE DE L'ÉTAT**

Depuis 1984, le Ministère de la Culture diffuse auprès des établissements publics d'enseignements artistiques des textes et plus particulièrement les schémas d'orientation pédagogique qui proposent des enjeux spécifiques :

- artistiques
- éducatifs, culturels et sociaux
- pédagogiques

Si la situation de chaque établissement est particulière, variant notamment en fonction des politiques culturelles mises en œuvre par les collectivités responsables, il appartient à l'État de tracer le cadre pédagogique général d'un enseignement initial de la musique, de la danse et de l'art dramatique lisiblement organisé et dont il garantit la qualité.

### **1. Les critères de classement**

#### **1.1 Le Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Aurillac**

Au regard du décret n° 2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique, et de l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères de classement de ces mêmes établissements, le Conservatoire d'Aurillac a été labellisé « Conservatoire à Rayonnement Départemental » faisant ainsi de l'établissement un pôle ressource au niveau du département. Par arrêté du 30 mars 2018, ce classement a été renouvelé pour une durée de 7 ans.

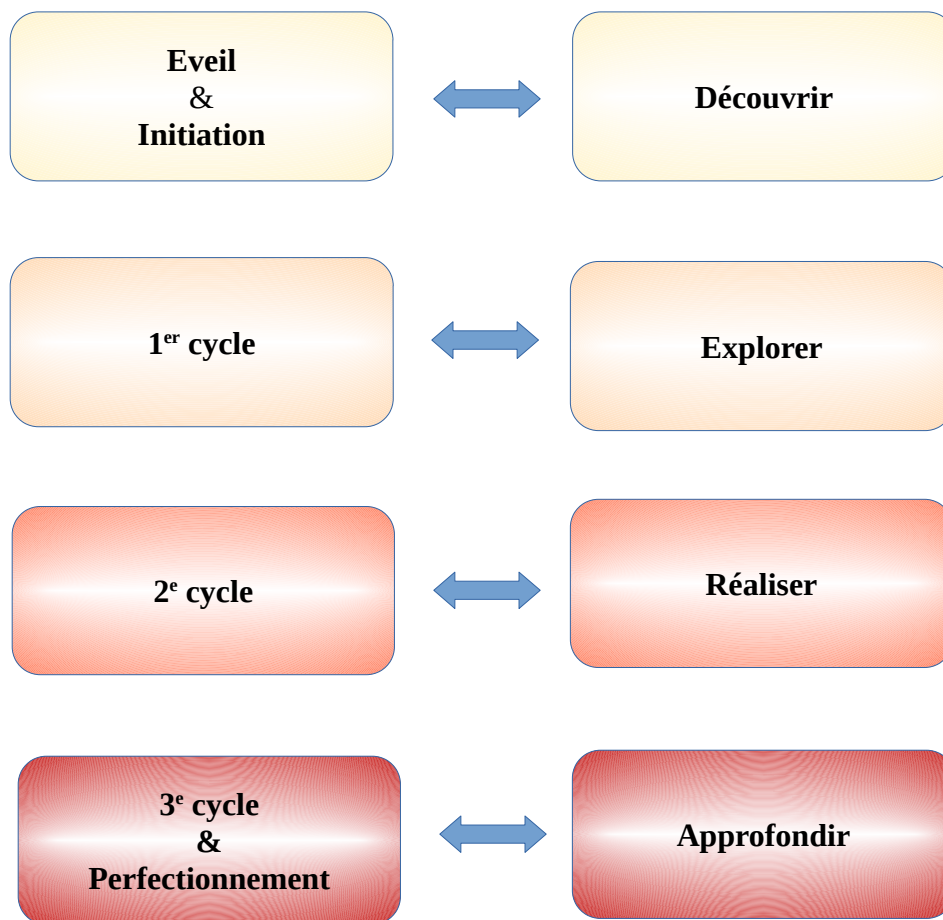
#### **1.2 Le projet de réforme des critères de classement**

Ce projet de réforme fait suite à la loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP) du 7 juillet 2016, ainsi qu'au retour de l'État, cette même année, dans le financement de certains établissements d'enseignement artistique (à hauteur de 54000€ pour le Conservatoire d'Aurillac). Tout en rappelant que ces établissements relèvent de la responsabilité des collectivités territoriales qui doivent en assumer la majeure partie du financement, le ministère de la Culture entend cependant se positionner en appui des collectivités, tant sur le plan financier, que sur celui du contrôle pédagogique.

Il s'agit d'acter les évolutions importantes en matière d'innovations pédagogiques et d'ouverture à de nouveaux publics qui ont été expérimentées par certains conservatoires ces quinze dernières années et d'accompagner les initiatives des collectivités pour répondre aux objectifs de démocratisation culturelle et de formation des artistes de demain : diversité des profils d'élèves, ouverture aux nouvelles esthétiques, modèles pédagogiques à revisiter et mise en synergie des acteurs culturels du territoire dans un souci permanent d'exigence artistique.

Le ministère propose une simplification du schéma actuel avec des règles plus souples.

Porté par la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA) du ministère de la Culture, ce projet de réforme envisage une nouvelle classification des établissements d'enseignement artistique et vise à encourager la mise en place de parcours d'études, avec des parcours projets (Musique - Danse) et des parcours personnalisés répartis en quatre séquences (découverte, exploration, réalisation et approfondissement).



## 2. Les missions liées à la labellisation

### 2.1 Les missions du Conservatoire d'Aurillac

Le classement du Conservatoire d'Aurillac permet d'être soutenu et accompagné par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et apporte un rayonnement culturel à l'échelle du département, ainsi qu'une reconnaissance au niveau du territorial national.

Cette labellisation implique des missions culturelles :

- D'assurer, dans l'aire de rayonnement départemental, des projets pédagogiques et artistiques ouverts aux publics dans les domaines du répertoire et de la création, des résidences d'artistes, des ensembles instrumentaux et des orchestres, des ensembles vocaux (chorales, chœur d'enfants...), des partenariats avec les pratiques chorégraphiques,
- De garantir l'enseignement d'au moins deux spécialités, de constituer un lieu de ressources pour les plans départementaux et régionaux de formation continue des enseignants,
- D'assurer l'enseignement des instruments de l'orchestre symphonique, de l'orchestre d'harmonie, des instruments polyphoniques, des pratiques vocales, des musiques amplifiées et garantir les pratiques collectives instrumentales,
- De participer activement à la mise en place de projets pédagogiques en lien avec l'Éducation Nationale : orchestres à l'école, convention avec les collèges et lycées...

## 2.2 Des enjeux éducatifs, culturels et sociaux

C'est par leurs activités de pratique et de diffusion que les conservatoires d'enseignement artistique réalisent leur ancrage social et culturel et apparaissent comme acteurs clairement identifiés sur le territoire. Dans leur aire de rayonnement, ils doivent jouer un rôle de centre de ressources en faveur de toutes les pratiques artistiques. En ayant une mission de service public, ils doivent mettre en place des dispositifs garantissant la démocratisation de l'accès à la formation et à la culture.

Pour mener à bien ces missions, il est important de définir une politique de partenariat :

### - avec le milieu scolaire

Ce partenariat passe par l'aménagement nécessaire du temps de la scolarité (CHAM, CHAD, aménagement d'horaires...).

### - avec les structures chargées de la pratique en amateur

Pratique qui constitue la finalité de leurs études pour la majorité des élèves ainsi qu'un accomplissement artistique personnel.

### - avec les organismes culturels et sociaux et diverses institutions

La pédagogie se nourrit de la vie artistique et culturelle dans toutes ses dimensions et se prolonge par la diffusion en direction de publics diversifiés : dans les musées, les médiathèques, les scènes de musiques actuelles, les lieux d'animation socio-culturelle, les crèches, les hôpitaux, les maisons de retraite ...

L'ensemble de ces partenariats contribue à définir le Conservatoire comme lieu de projets partagés. Il participe ainsi activement à une politique culturelle de territoire.





## II. DIAGNOSTIC DU RAYONNEMENT TERRITORIAL ET CULTUREL DU CONSERVATOIRE D'AURILLAC

### 1. Le contexte territorial

#### La région Auvergne – Rhône-Alpes

Créée par la réforme Territoriale de 2015 et mise en place après les élections régionales de décembre 2015, la région Auvergne-Rhône-Alpes est l'une des 13 régions françaises métropolitaines. Elle se compose de 12 départements, d'une métropole (Lyon) et s'étend sur 69 711 km<sup>2</sup> pour une population de 8 037 059 habitants et une densité de 112 habitants/km<sup>2</sup>.



#### Le département du Cantal

Le département du Cantal (15) s'étend sur une superficie de 5 726 km<sup>2</sup> pour une population de 145 143 habitants (2017) et une densité de 25 habitants/km<sup>2</sup>. Le département est découpé en 3 arrondissements et 15 cantons. Il compte 246 communes. Sa préfecture, Aurillac compte 26 572 habitants et ses sous-préfectures sont les communes de Saint-Flour (6 626 habitants) et Mauriac (3 718 habitants).

L'économie du Cantal est principalement basée sur l'agriculture et le tourisme avec un taux de chômage le plus bas de France (5,7%).

Au cœur du plus grand volcan d'Europe, le département du Cantal affiche fièrement ses atouts entre une forte identité territoriale, une diversité naturelle et un patrimoine historique et culturel important.

L'arrondissement d'Aurillac concentre l'essentiel de la population du département (56%) avec un développement démographique principalement localisé en périphérie aurillacoise.

#### - Principaux équipements et structures culturelles

- les archives départementales
- la médiathèque départementale

#### - Manifestations et actions

- Hibernarock (festival de Musiques Actuelles)
- Jour(s) de danse
- le salon du livre de jeunesse
- Scènes en partage (dispositif de développement du spectacle vivant)
- "Par monts et par mots" (festival de lectures musicales)

#### La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA)

Établissement public de coopération intercommunale créé le 1er janvier 2000, la CABA est constituée d'un regroupement de 25 communes rayonnant sur un bassin de population de 56 066 habitants (2019). Au service de l'intérêt communautaire, celle-ci a défini les missions et dossiers dont elle assure le développement et la gestion dans le cadre des compétences obligatoires et optionnelles qu'elle a choisies d'exercer.

Compétences obligatoires : développement économique - aménagement de l'espace - équilibre social de l'habitat - politique de la ville

Compétences optionnelles : eau - assainissement - environnement et cadre de vie - construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs et culturels

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal arrêté et défini en 2019, le nouveau Projet d'Aménagement et de Développement Durable s'articule autour de deux enjeux majeurs pour le territoire :

- Développer l'attractivité économique
- Favoriser la qualité de vie et d'accueil sur le Bassin d'Aurillac

La desserte du territoire et l'ouverture vers l'extérieur seront également des conditions indispensables avec une généralisation d'une desserte numérique de haute qualité sur l'ensemble du territoire (internet et téléphonie) et un désenclavement du bassin d'Aurillac.

- Principaux équipements culturels

- Le Prisme
- Le Parapluie (centre de création artistique)
- La Médiathèque communautaire
- L'Épicentre (espace dédié aux cultures urbaines)
- Le Chaudron (studios de répétition et d'enregistrement dédiés aux musiques amplifiées)
- Le Centre de Congrès

- Manifestations et actions

- Manifestations en lien avec l'association du Vieux Palais d'Espalion
- Festival de la BD

## **La commune d'Aurillac**

Ville préfecture du département du Cantal, Aurillac compte 26 572 habitants (2017).

Capitale française historique du parapluie, la commune d'Aurillac est dotée d'indéniables ressources et compétences dans les domaines de l'agroalimentaire, des biotechnologies et de l'environnement (Biopôle de Haute-Auvergne).

Son développement économique se voit malheureusement freiné par l'enclavement géographique, la commune n'étant desservie par aucune autoroute ou trains grandes lignes.

Toutefois, un aéroport assure 2 liaisons quotidiennes en direction de Paris.

- Principaux équipements culturels

- le Théâtre municipal
- le Musée d'art et d'archéologie
- le Muséum des volcans
- le Conservatoire musique et danse
- le Cristal (cinéma)

- Manifestations et actions

- Éclat (festival international de théâtre de rue)
- Les Phonolites
- Festival " Musica Formosa Voyage d'Hiver "

- Principales structures artistiques et culturelles

Danse (lieux d'enseignement) : La Manufacture / FAAACE / Arabesque / Chorège

Musique (groupes instrumentaux) : Harmonie d'Aurillac / L'Écho des Pavanés / La Horde

*Musique (chorales et ensembles vocaux) : Multiphonie / Chorale du Millénaire / Ensemble Vocal d'Aurillac / Fait divers / Voix Libres d'Aurillac / Voix Arvernes / Mélodie en sous-sol*  
*Musiques actuelles : Love mi Tendeur / myFest*  
*Musique (diffusion) : Le Kiosque / Musik'Art Cantal / Orchestre symphonique de Haute-Auvergne / Jeunesses Musicales de France (délégation)*  
*Musique et danses anciennes : L'Écho des Pavanes / Les danseurs du temps*  
*Théâtre : G.I.A. Théâtre / Théâtre Beliashe*  
*Cultures urbaines : Session Libre*

## **2. Le contexte culturel**

La collaboration de l'établissement ne s'arrête pas aux seuls services culturels de la collectivité. Le Conservatoire développe les partenariats lui permettant d'accroître son rayonnement, d'élargir son public et de contribuer à l'émergence d'une identité d'agglomération.

### **2.1 Les partenaires culturels**

#### **Les acteurs culturels du territoire**

Depuis plusieurs années, le Conservatoire a établi des conventions avec les partenaires artistiques professionnels du territoire, en particulier avec les organismes chargés de la création et de la diffusion.

Le Conservatoire construit ainsi avec ces partenaires les conditions favorables :

- à la rencontre des élèves avec des artistes professionnels du spectacle vivant lors de master classes
- à leur immersion dans des projets de création artistique dans le cadre de résidence ou de commandes, débouchant sur une production en public,
- au développement de leur esprit critique s'appuyant sur une connaissance pratique des codes du spectacle et des différents courants esthétiques, par la fréquentation régulière des spectacles constituant les saisons artistiques.

#### **Le Théâtre municipal d'Aurillac**

Le Théâtre, d'une capacité de 353 places, est un complexe culturel de spectacles adapté pour des programmations très diverses à destination de tous types de publics : spectacles pour enfants, musique classique, musiques actuelles, conférences, expositions...

Il est un lieu privilégié d'expression artistique pour les projets du Conservatoire.

Parallèlement à la saison artistique organisée avec des artistes, orchestres, compagnies théâtrales ou chorégraphiques de renommée, plusieurs dates annuelles sont proposées pour les spectacles et concerts du Conservatoire musique et danse et pour les associations locales.

Le Théâtre offre un cadre esthétique et culturel qui permet aux élèves d'exprimer leur discipline dans un environnement exceptionnel.

#### **Conventions pédagogiques avec des associations culturelles locales**

Le Conservatoire est un partenaire privilégié des structures associatives de pratique artistique en terme d'accueil, de conseil, de formation ou d'aide à la réalisation de projets concertés. Des conventions pédagogiques et partenariales sont établies en cohérence avec le projet d'établissement. Une convention de partenariat pédagogique est actuellement rédigée et signée entre le Conservatoire et 5 associations.

#### - L'Orchestre Symphonique de Haute-Auvergne (OSHA)

Composé de jeunes, d'adultes et de professeurs du Conservatoire Musique et Danse d'Aurillac qui en assurent l'encadrement, l'Orchestre Symphonique de Haute Auvergne (OSHA), a été créé en 1990. L'OSHA multiplie les projets associant des acteurs culturels de la ville et de la région. Cette association, à vocation amicaliste, est ouverte aux musiciens ayant une pratique poussée de leur instrument. Elle a pour objet de développer l'art musical par la pratique orchestrale et contribue au rayonnement culturel de la classe d'orchestre du CMDA.

#### - L'Harmonie d'Aurillac

Créée en 1945 sous le nom d'harmonie municipale d'Aurillac, l'harmonie d'Aurillac a donné lieu à la création de l'école de musique municipale devenue aujourd'hui Conservatoire de Musique et de Danse d'Aurillac.

Aux côtés de l'harmonie, fût également créée début 1951 une amicale sous la forme associative. Cette association, à vocation amicaliste, a pris une part très active dans le fonctionnement de l'harmonie municipale en proposant aux côtés de celle-ci un certain nombre d'activités à ses adhérents, notamment des activités musicales, concourant ainsi au rayonnement musical et culturel de la commune.

Avec le temps, l'évolution de l'harmonie municipale et du Conservatoire de Musique et de Danse d'Aurillac a conduit à la mise en place d'une classe de pratique collective du CMDA qui compte jusqu'à ce jour non seulement des élèves du Conservatoire mais aussi des amicalistes.

L'association a pour but de développer la pratique amateur de la musique instrumentale auprès des habitants de la commune et de ses environs. Tout en animant les cérémonies commémoratives, elle collabore avec la commune pour porter le programme artistique de la classe de pratique collective « orchestre d'harmonie » et participe à l'organisation des concerts de l'orchestre d'harmonie inscrits dans la saison du Conservatoire de Musique et de Danse d'Aurillac.

#### - L'Ensemble Vocal d'Aurillac (EVA)

Composé de jeunes, d'adultes et de professeurs du Conservatoire de Musique et de Danse d'Aurillac, l'Ensemble Vocal d'Aurillac - EVA - a été créé en décembre 2007 afin de promouvoir le travail de l'Atelier Vocal du Conservatoire d'Aurillac.

#### - Le Chaudron (Love mi tendeur)

Le Chaudron est un équipement dédié à la pratique des musiques actuelles amplifiées. Sa construction a été réalisée en 2006 par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

Véritable pépinière de création, cet espace, met en évidence des pratiques amateurs en évolution constante et des émergences de nouveaux talents. Il permet aux musiciens, essentiellement amateurs, de tous styles, de tous âges et de toutes provenances, de travailler dans des conditions techniques professionnelles et de bénéficier d'un accompagnement et de conseils à la demande. L'accueil personnalisé qui leur est réservé, l'intérêt que l'équipe de permanents et de bénévoles consacre à chaque projet d'artiste est l'une des conditions essentielles à son développement.

Propriétaire du lieu, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac a confié à l'association « Love Mi Tendeur » la gestion de cet équipement. Le Conservatoire bénéficie d'une mise à disposition des studios pour des cours de groupe.

#### - La Manufacture

Centre de Formation Professionnelle Danse depuis 1999, ce dernier développe ses activités au sein de quatre départements (étude et formation, création et diffusion, recherche et ressources, enseignement amateur) et autour de deux axes principaux que sont l'éducation artistique et la production artistique.

Le partenariat entre la ville d'Aurillac et La Manufacture vise à renforcer les actions mises en œuvre en faveur de la promotion de la danse sur le territoire de la commune.

## 2.2 les dispositifs d'éducation artistique culturelle

Que ce soit à travers des interventions en crèche (du nourrisson à l'âge de 2 ans), dans les écoles ou les collèges de la ville, de nombreux dispositifs et partenariats permettent à tous les enfants d'Aurillac de vivre une expérience dans le domaine artistique grâce à une forte implication et mobilisation de l'équipe pédagogique du Conservatoire.

### - Les Interventions en Milieu Scolaire (IMS)

Depuis le 28 juin 2005 et la mise en place d'une convention entre l'inspection académique et la ville d'Aurillac, les intervenants en milieu scolaire et tous les enseignants du CMDA œuvrent dans les écoles primaires afin de contribuer à l'éducation artistique et culturelle auprès des enseignants de l'éducation nationale. Cet axe fort reste une des priorités pour les 5 années à venir avec la conviction que la culture permet aux enfants et aux jeunes d'élargir leurs capacités de réflexion et d'adaptation, de renforcer leur estime de soi, et au final obtenir de meilleurs résultats scolaires.

### - L'Orchestre à l'École

Ce dispositif s'adresse à l'ensemble des enfants de l'école de Tivoli. Les enseignants du Conservatoire sont impliqués dans ce projet en préparant un mini orchestre symphonique composé de cordes, vents et percussions (CM1 et CM2) qui accompagnent musicalement une chorale composée des élèves des classes de CE1 et CE2 de cette école.

### - Les Classes à Aménagement d'Horaires des Alouettes (CAH)

En 1994, l'éducation nationale par l'intermédiaire de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Cantal et le Conservatoire de Musique et de Danse associaient leurs efforts pour élaborer et mettre en place un dispositif d'enseignement musical dans un groupe scolaire volontaire d'Aurillac. C'est à l'époque l'école des Alouettes qui est choisie pour la conduite de cette expérience dont le but était de favoriser la démocratisation de l'enseignement de la musique en proposant l'enseignement musical à un groupe d'enfants indépendamment de ses origines socioculturelles.

Ce partenariat est formalisé par la signature d'une convention entre l'éducation nationale et la commune d'Aurillac depuis 2006 avec un enseignement musical de contenu équivalent à celui qui est dispensé dans les classes d'éveil et de premier cycle du Conservatoire et intégré à l'organisation générale de l'école dans le respect des rythmes biologiques de l'enfant.

### - Les Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) et Danse (CHAD)

Les classes à horaires aménagés en musique et en danse offrent à des élèves motivés par une activité artistique, la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation artistique dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement. Ces conditions s'appuient sur un aménagement cohérent du volume horaire hebdomadaire de cours dispensé et grâce à la mobilisation conjointe des compétences pédagogiques et artistiques complémentaires des structures partenaires.

### - Les interventions instrumentales et les concerts scolaires

Plusieurs professeurs proposent régulièrement des actions de sensibilisation en direction des écoles de la ville sous la forme de spectacles ou de présentations ponctuelles de leurs instruments.

La plupart des concerts publics programmés sur la saison du Conservatoire sont proposés préalablement aux classes des écoles de la ville. Les scolaires participent ainsi à ces échanges musicaux agrémentés de commentaires, souvent ludiques, avec une présentation adaptée des œuvres interprétées.



### 3. État des lieux du Conservatoire d'Aurillac

#### 3.1 Les locaux

Centre Pierre Mendès France	<ul style="list-style-type: none"><li>- 1 auditorium</li><li>- 24 salles de cours</li><li>- 1 studio de danse</li><li>- 1 salle d'échauffement</li><li>- 1 vestiaire pour les élèves danseurs</li><li>- 1 vestiaire pour les professeurs de danse</li><li>- 1 salle des professeurs</li><li>- 1 médiathèque</li><li>- 5 bureaux et espaces pour l'administration</li><li>- 1 espace de stockage</li></ul>
Théâtre municipal	<ul style="list-style-type: none"><li>- 1 studio de danse</li><li>- 1 vestiaire pour les élèves danseurs</li></ul>
Le Chaudron	- 2 studios de répétition ( <i>équipement dédié aux Musiques Amplifiées</i> )

#### 3.2 Le matériel pédagogique

Le parc instrumental	556 instruments : <ul style="list-style-type: none"><li>- Instruments polyphoniques 90</li><li>- Cordes 202</li><li>- Cuivres 63</li><li>- Bois 131</li><li>- petites percussions 70</li></ul>
Le costumier	700 costumes Nombreux accessoires
Matériel pédagogique	12 400 partitions et ouvrages pédagogiques



### 3.3 Les forces vives du Conservatoire d'Aurillac

#### Organisation administrative du Conservatoire

##### - La direction

Avec l'appui de ses équipes pédagogique et administrative mais également la contribution du personnel de la direction culture de la ville, le directeur du Conservatoire assure la mise en œuvre du projet d'établissement dans le respect des orientations et préconisations fixées par l'État.

##### - L'équipe administrative et technique

L'administration du Conservatoire a fait l'objet d'une restructuration avec une intégration plus marquée au sein du service culture de la ville. En complément d'une gestionnaire administrative, d'une secrétaire en charge de la gestion de la scolarité, d'un régisseur chargé de la logistique technique, d'une coordinatrice de l'action culturelle et d'un médiathécaire en charge du suivi de la communication, des agents de la direction culture viennent renforcer et répondre aux besoins du Conservatoire d'Aurillac. Ce personnel assure l'accueil des usagers, le gardiennage du bâtiment, la gestion des locaux ainsi que le suivi des conventions avec les partenaires extérieurs, les marchés publics et la communication.

Direction	Patrice SOULIE	
Pôle administratif et accueil	Gestionnaire administrative	Emmanuelle GUILMAIN
	Secrétariat et scolarité	Christiane DEFILQUIER
	Médiathécaire	Bruno LACOMBE
	Gestion logistique	Jean-François BORIE
	Coordination artistique	Julie DECOIN

#### L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est au cœur des missions de service public en assurant les missions définies dans le cadre de l'action pédagogique, culturelle et artistique du Conservatoire. Contribuant à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet d'établissement, elle doit aussi garantir la globalité de la formation des élèves, sa dimension transversale, ainsi que la réalisation des projets collectifs. Le collège des professeurs est composé de 7 Professeurs d'Enseignement Artistique (PEA) et de 23 Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique (ATEA) dont 1 CDI et 4 CDD.

	PEA	ATEA	TOTAL
<b>Effectifs</b>	<b>7</b>	<b>23</b>	<b>30</b>
Titulaires	7	18	25
CDI	-	1	1
CDD	-	4	4
Temps complet	6	15	21
Temps non complet	1	8	9
<b>Volume horaire hebdomadaire</b>	<b>105</b>	<b>398,25</b>	<b>503,25</b>

Département des Cordes	Violon	Stéphanie GENTILHOMME Julien RAMOND
	Alto	Véronique REFFAY
	Violoncelle	Marie-Hélène LEVEQUE
	Contrebasse	Stéphane COUTAUD
Département des Vents	Flûte traversière	Elodie FRIEH
	Clarinette	Frédéric GOUGUET
	Hautbois	Jean-Marc ARNAUD
	Saxophone	Christine THIBAUT
	Trompette et Euphonium	Camille JARRETY
	Cor	François-Emmanuel ANDRE
Département des Instruments polyphoniques	Piano	Cathy DELBOS Anne LEYMARIE Claude GOSSE DE GORRE
	Piano accompagnement	Maxime TAMET Cathy DELBOS Anne LEYMARIE
	Accordéon	Benjamin CLAVIERE
	Percussions	Karine CABAL-CRISCOLO
	Guitare	Jean-Yves DEPECKER Clément GONOD
Département Formation Musicale	Musique	Caroline HESLOUIS Laetitia BROUSSIER Laurent MAUREL Bertrand HULIN-BERTAUD François-Emmanuel ANDRE
Département Musiques amplifiées	Basse	Stéphane COUTAUD
	Batterie	Christophe RAYNAL
	Clavier	Yann TENDERO
	Guitare électrique	Clément GONOD
Département Voix – Chorale	Chant	Irina ZARIPOV
	Chorale	Anne LAUNOIS
Éveil et petite enfance	Musique	Laurent MAUREL
	Danse	Justine SIMBELIE Julie DECOIN
Département Danse	Classique	Christelle VALADOU Julie DECOIN
	Contemporain	Julie DECOIN Justine SIMBELIE
	Culture chorégraphique et musicale	Caroline HESLOUIS
Interventions en Milieu Scolaire	Musique	Bertrand HULIN-BERTAUD Laurent MAUREL

*Disciplines et équipe pédagogique au 1<sup>er</sup> septembre 2020*

## L'association des parents d'élèves

L'association des Parents d'Élèves (APE), ouverte à toutes les familles et élèves adultes inscrits au Conservatoire, s'implique dans la vie et les choix de l'établissement.

Elle soutient les projets artistiques par une aide matérielle et/ou financière, participe aux instances de concertation du Conservatoire, crée ou accompagne les moments festifs.

## Les instances de fonctionnement et de concertation

### - Le Conseil d'Établissement

Il réunit l'ensemble des différentes parties intéressées au fonctionnement de l'école : élus municipaux, personnels administratifs et enseignants de l'établissement, élèves et parents d'élèves. Le Conseil d'Établissement est l'instance qui rassemble et synthétise l'ensemble des sujets qui concernent l'établissement. Son action n'est pas décisionnelle, mais consultative.

### - Le Conseil Pédagogique

Il est constitué par la direction et les enseignants du Conservatoire qui se rassemblent en réunions plénières en moyenne 5 fois par an. La présence des enseignants aux réunions et aux activités pédagogiques du Conservatoire d'Aurillac est obligatoire. En lien avec le projet d'établissement, le travail en Conseil Pédagogique apparaît comme l'un des fondements majeurs de la cohérence de l'ensemble des activités. Source de propositions et de réponses professionnelles et techniques aux enjeux de l'enseignement artistique, l'équipe pédagogique est la force vive de l'établissement.

## 3.4 Le budget du Conservatoire d'Aurillac

Le Conservatoire d'Aurillac est largement soutenu par la commune qui assume 82,45 % des charges globales. Le Conseil Départemental et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) sont des partenaires privilégiés.

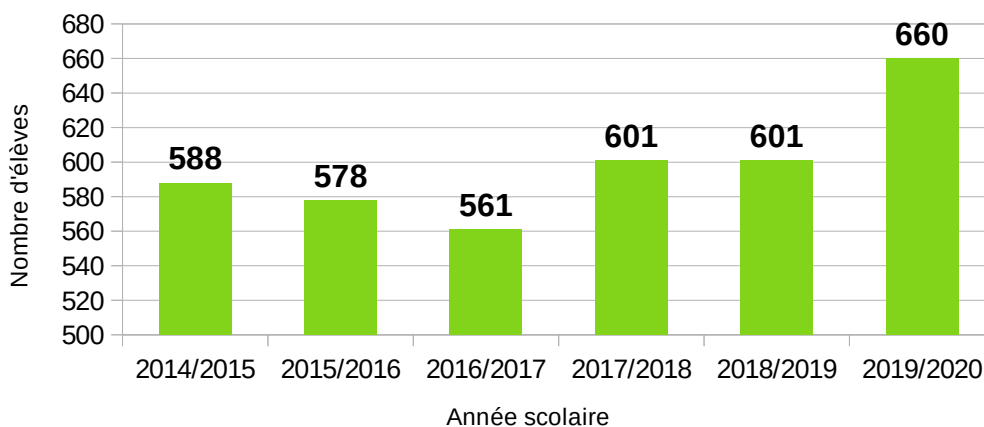
Charge de personnel	Fonctionnement	Investissement	Subventions	Recettes
1 464 075€	50 658€	16 000€	DRAC 54 000€ Conseil Départemental 80 000€ SEAM 4 500€	Droits d'inscriptions et locations (instruments/costumes) 128 434€ Recettes spectacles 3 840€

Exemple avec le budget de la saison 2019-2020

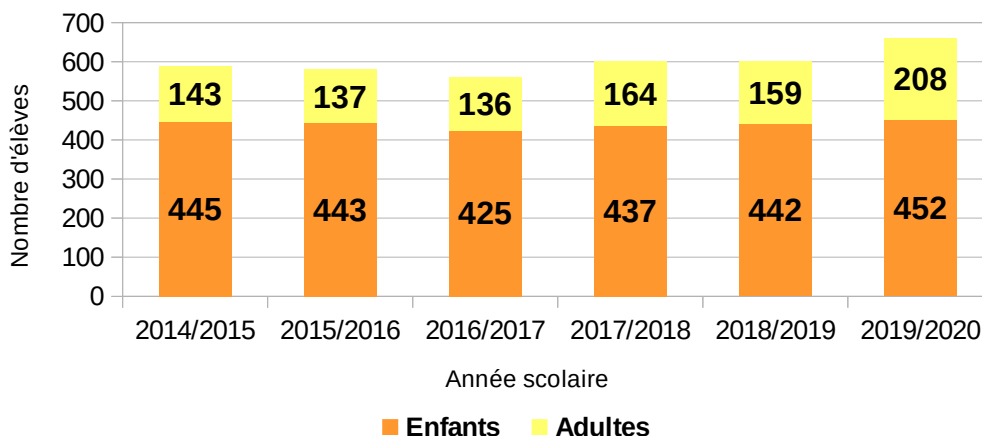


### 3.5 La fréquentation du Conservatoire d'Aurillac

**Evolution des effectifs sur les 6 dernières années scolaires**

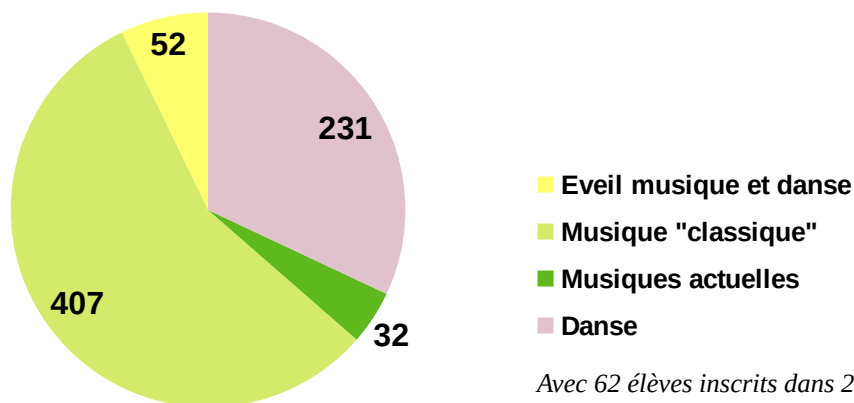


**Répartition des élèves - enfants et adultes - sur les 6 dernières années**



**Répartition des élèves par disciplines**

Année scolaire 2019-2020



Avec 62 élèves inscrits dans 2 disciplines



### III. LE SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DU CONSERVATOIRE D'AURILLAC

#### 1. Les axes de progrès du Conservatoire d'Aurillac

L'évaluation de l'activité du Conservatoire s'inscrit dans le cadre d'une action culturelle pour laquelle il est nécessaire d'analyser les points forts mais également d'en dégager les marges de progrès puis les orientations et perspectives pédagogiques envisagées.

Le tableau suivant répond à cette démarche et permet une lisibilité de l'action du Conservatoire.

1 – Organisation générale		
POINTS FORTS	AXES DE PROGRÈS	PERSPECTIVES D'ÉVOLUTIONS
Bonne qualification de l'équipe enseignante et de l'équipe administrative avec 7 professeurs d'enseignement artistique (PEA), 23 assistants territoriaux d'enseignement artistique (ATEA) dont 1 CDI et 4 CDD puis 5 administratifs.	Contractuels (en attente des concours du CNFPT). Plan de formation en lien avec les axes d'évolutions du projet d'établissement.	Préparation des concours CNFPT pour régulariser les plans de carrière. Formations envisagées : accueil de personnes en situations de handicap, les apports du numérique dans les établissements d'enseignement artistique.
Potentiel artistique des enseignants important et bien inscrit à l'échelle de la commune.	Expression artistique professionnelle de l'équipe pédagogique et action culturelle concentrée sur la commune.	Réflexion sur un Conservatoire avec un rayonnement territorial élargi sur la CABA et ses 25 communes.
« Pôle ressource », au niveau du département, au plan pédagogique. Projets ponctuels et plan de formations avec l'ensemble des écoles du département.	Rayonnement du Conservatoire et dimension départementale pas suffisamment exploitée.	Poursuivre le travail de collaboration et de réflexion autour d'un ajustement du « Schéma départemental de développement des enseignements et des pratiques amateurs ».
Une communication plus importante et une meilleure visibilité du Conservatoire visant à apporter une image plus accessible des activités proposées par le Conservatoire.	Pas de signalisation du bâtiment.	Il serait opportun que le Conservatoire soit fléché afin de faciliter l'orientation des usagers.
	Une image encore trop élitiste du Conservatoire.	Développement d'une communication sur l'accessibilité du Conservatoire. Une communication par l'image avec la réalisation de vidéos ou teaser mettant en avant les activités. Image de démocratisation et d'accès à la culture pour tous.
Le Conservatoire fait partie intégrante de la vie culturelle locale et réalise ses activités dans un cadre privilégié, agréable et adapté à la pratique artistique.	Avec un développement croissant d'activités et de propositions pédagogiques visant à accueillir de nouveaux publics, le manque de locaux adaptés se fait grandement ressentir notamment pour les pratiques collectives, les orchestres, la classe de percussions et la médiathèque.	Recherche de locaux à proximité (Les Écuries, l'espace jeunesse du CPMF, Musée...).
Bibliothèque et parthèque bien fournies.	Pas d'outil adapté à la mise à disposition des ouvrages.	Finalisation du catalogage des ouvrages pédagogiques. Concrétiser l'utilisation du logiciel Orphée en lien avec la médiathèque communautaire.
	Pas de carte élève.	Réalisation d'une carte élève.
Un parc instrumental important mais vieillissant.	Prévision d'un budget permettant la restauration et la révision du parc instrument (locatif ou non).	Un parc instrumental restauré et réadapté suivant les besoins. Revente ou don des instruments non utilisés.

## 2 – Enseignement artistique spécialisé

POINTS FORTS	AXES DE PROGRÈS	PERSPECTIVES D'ÉVOLUTIONS
Disciplines artistiques du CMDA axées sur deux cadres d'enseignement - musique et danse	La mise en situation des élèves lors des différents projets artistiques proposés pendant la saison culturelle n'inclut pas suffisamment à l'heure actuelle la notion du rapport à la scène (prise de parole, gestion du trac...).	Afin de compléter la formation des musiciens et danseurs du CMDA, il semblerait cohérent d'envisager des projets spécifiques ou des ateliers de théâtre ponctuels abordant le rapport à la scène et l'expression orale.
Cursus pédagogique musical et chorégraphique existants bien structurés (enfant et adulte).	Des classes d'éveil musique et danse toujours très sollicitées par les plus jeunes élèves mais qui nécessiteraient une immersion plus importante au sein de la structure.	Repenser l'accompagnement des enfants des classes d'éveil au travers des activités et des projets du Conservatoire. Immersion des élèves au cœur des pratiques collectives existantes.
	Un département « Danse » bien structuré et prenant en compte les spécificités du territoire.	Développer le schéma des études avec un parcours personnalisé adapté aux différents profils d'élèves et en parallèle avec le parcours danse diplômant. Élargir l'offre des apprentissages théoriques.
	Structuration du projet pédagogique du département « Musiques Amplifiées » non finalisée.	Poursuivre la réorganisation du dispositif « Musiques Amplifiées » avec la mise en place de niveaux plus adaptés aux besoins et aux attendus pédagogiques de l'équipe enseignante. Élargir l'offre avec le chant dans cette esthétique.
	Départements et disciplines inexistantes.	Création de nouvelles classes instrumentales : trombone-tuba, traverso, orgue, atelier musiques traditionnelles.
	Besoin d'innovation pédagogique pour les élèves débutants (enfants ou adultes) mais également dans le domaine de la formation musicale.	Création d'ateliers d'apprentissage par le collectif ou de dispositifs toujours plus attractifs. Envisager l'apprentissage de la formation musicale sous d'autres formes (modules, co-intervention, transversalité...).
	Développer le numérique et le mettre au service des usagers.	Utilisation de l'outil numérique en complémentarité des cours par le biais d'une plateforme pédagogique. Finaliser le site internet du CMDA. Optimiser l'utilisation du logiciel i-muse.
	Un mode d'évaluation en chantier.	Parvenir à un mode d'évaluation adapté aux différents dispositifs et profils d'élèves.
	L'accès à l'enseignement supérieur est très complexe pour les élèves potentiellement intéressés.	Création d'une convention multipartite entre les 6 conservatoires d'Auvergne avec pour objectif l'accès aux classes préparatoires à l'enseignement supérieur du CRR de Clermont-Ferrand.

### 3 – Éducation artistique et culturelle

POINTS FORTS	AXES DE PROGRÈS	PERSPECTIVES D'ÉVOLUTIONS
<p>Une bonne dynamique partenariale avec les nombreux établissements d'enseignement général (Éducation Nationale).</p> <p>Des actions et interventions en direction du milieu scolaire très appréciées et bien implantées sur la commune pour la musique.</p>	<p>Des Interventions en Milieu Scolaire (IMS) en musique pas toujours portées et relayées par les enseignants de l'éducation nationale.</p>	<p>Envisager une nouvelle politique de mise à disposition des enseignants pour les interventions en milieu scolaire avec une exigence de projets portés davantage par les enseignants de l'Éducation Nationale et inclus au projet des écoles.</p>
	<p>En parallèle avec les dispositifs Classe à Aménagements d'Horaires (CAH) de l'école des Alouettes et l'orchestre et chœur à l'école de Tivoli, envisager d'autres pistes sur d'autres secteurs de la ville</p>	<p>Il serait plus judicieux de redistribuer les heures d'interventions sur la base de conventions de partenariat prenant en compte la spécificité de chaque établissement scolaire et suivant son secteur, la sensibilité artistique des enseignants de l'éducation nationale, la mise à disposition de salles adaptées...</p> <p>Mise en place d'ateliers autour des percussions à l'école de La Jordanne pour la rentrée scolaire 2021-2022.</p> <p>Autres pistes envisagées (danse, musiques amplifiées, chant choral...)</p>
	<p>Pas d'intervention en milieu scolaire pour la danse</p>	<p>Réflexion sur des Interventions en Milieu Scolaire en danse et/ou croisées (musique-danse)</p>
<p>Convention de partenariat avec les collèges Jules Ferry (CHAM) et Jeanne de la Treilhe (CHAD)</p> <p>Subvention de la DRAC pour la mise en place à l'échelle départementale d'un Plan Choral permettant d'assurer la formation professionnelle des professeurs des écoles par le Conservatoire d'Aurillac.</p>	<p>L'Éducation Nationale consacre trop peu de moyens au profit des opérations culturelles souvent supportées par la collectivité.</p> <p>Des dispositifs qui s'essouffent et ne permettent pas un épanouissement des élèves concernés (CHAM, CHAD).</p>	<p>La collectivité accorde des enveloppes budgétaires conséquentes pour les dispositifs à horaires aménagés.</p> <p>Repenser ou réorienter les classes à horaires aménagés musique et danse.</p>
	<p>Pas de dispositif en direction des élèves motivés par la pratique des musiques amplifiées.</p>	<p>Mise en place d'un atelier « Musiques amplifiées » sur un collège de la ville.</p>
<p>Des interventions en direction de nouveaux publics.</p>	<p>Des propositions en direction de la petite enfance encore balbutiantes.</p>	<p>Renforcer les actions sur les crèches de la ville et en direction des enfants de 0 à 3 ans.</p>
	<p>Poursuivre les ateliers en direction de publics en situation de handicap avec la mise en place de partenariat (ADAPEI...).</p>	<p>Élargir le champ d'actions avec la création d'ateliers à destination de nouveaux publics (insertion des migrants sur le territoire à travers la musique, fabrication d'instruments, initiation à l'histoire de la musique...).</p>



4 – Diffusion et médiation		
POINTS FORTS	AXES DE PROGRÈS	PERSPECTIVES D'ÉVOLUTIONS
Actions culturelles croissantes et diversifiées dans et hors les murs et renforcées avec une coordination artistique mise en place depuis la rentrée 2018.	Lien avec l'ensemble du service culture de la ville regroupant les Musées, le Théâtre et le Conservatoire encore trop peu exploité.	Réflexion sur la mise en place d'actions transversales et stimulantes pour les équipes et les élèves en s'appuyant sur les personnels compétents des 3 établissements. Diversifier les lieux des prestations.
	Lien avec le nouveau lieu socio-culturel de Marmiers	Lieu hors les murs adapté pour les musiques actuelles et salle adéquate pour les percussions urbaines ou autres activités dans les quartiers sud.
	Partenariat avec les autres structures du département quasi inexistant sur le plan des actions culturelles.	Impliquer la personne chargée de la coordination artistique du CMDA sur ce partenariat.

## 2 – Perspectives d'évolution

### 2.1 Organisation générale

#### Qualification de l'équipe pédagogique

Il est à noter ces dernières années un effort de la collectivité en matière de recrutement et de fidélisation des enseignants qui obtiennent les concours ou examens professionnels relatifs à leur activité. Cette position est d'autant plus importante que la fréquence d'organisation des concours n'est pas favorable avec des agents qui ne peuvent pas se projeter dans le long terme sur la structure.

Les dates des concours et des examens professionnels de la filière culturelle musique sont fixées au niveau national par les centres de gestion de la fonction publique territoriale.

Pour les 2 grades (Professeur d'Enseignement Artistique – PEA et Assistant Territorial d'Enseignement Artistique - ATEA), les concours se déroulent tous les quatre ans en alternance avec l'examen professionnel.

Les prochains concours ou examens professionnels :

- Concours Assistant territorial d'enseignement artistique et Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2e classe en 2021-2022 (concours externe, interne et 3ème voie) : inscription automne 2021 et épreuves février 2022.
- Examen avancement de grade, Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2e classe et de 1ère classe en 2021-2022
- Concours Professeur d'enseignement artistique (externes et internes) : à compter d'octobre 2022 pour les inscriptions avec remise du dossier en novembre et début des épreuves en février 2023

Parallèlement à ces concours et examens, la validation des acquis de l'expérience (VAE) est une voie d'obtention à part entière du diplôme d'État de professeur de musique (DE) en permettant la validation d'un parcours professionnel et personnel sur la base d'un dossier et d'un entretien.

La VAE est organisée par des établissements d'enseignement supérieur dans le domaine de la musique (pôles supérieurs et CEFEDM). Les sessions de VAE sont proposées ponctuellement par une dizaine de centres de formation.

## **Formations**

Le plan de formation doit prendre en compte les besoins de l'équipe en fonction des évolutions envisagées et dont les vœux sont émis par chaque agent lors de l'entretien professionnel.

Prochaines formations :

- accueil des publics difficiles - 1<sup>er</sup> semestre 2021
- les apports du numérique dans les conservatoires – 2<sup>e</sup> semestre 2021
- accueil des personnes en situation de handicap – année scolaire 2021-2022 et 2022-2023

## **Réflexion à envisager vers un Conservatoire d'agglomération**

Un des axes de ce projet d'établissement serait de valoriser le développement des loisirs et des services à la personne sur un territoire plus vaste et qui rendrait chaque commune plus attractive.

L'implantation d'un Conservatoire d'agglomération répondrait en partie à la valorisation de la proximité et de la solidarité territoriale. L'acquisition de la compétence enseignement musical à l'échelle communautaire donnerait lieu à la création d'un Conservatoire d'agglomération qui permettrait le développement d'un projet intercommunal visant à :

- Offrir un service harmonisé sur le territoire avec la complémentarité des autres structures d'enseignement artistique présentes sur l'agglomération et conformes aux orientations du schéma départemental de développement des enseignements artistiques du Cantal ;
- Favoriser l'accès vers les pratiques artistiques en mettant en place des interventions en milieu scolaire sur l'ensemble du territoire ;
- Conforter et développer les identités des établissements qui composeraient ce Conservatoire d'agglomération ;
- Faciliter la mise en œuvre de contenus et projets pédagogiques communs, partager des moyens et des pratiques collectives communes, harmoniser et fidéliser les équipes des différents sites ;
- Harmoniser et proposer une tarification et un mode d'inscription unique pour l'ensemble des sites d'enseignement du territoire.

Ce projet nécessitera un long travail de réflexion et de débats entre les élus de chaque commune en mettant en avant des enjeux forts : proximité, solidarité territoriale et renforcement de son attractivité.

Il semble également important de recenser des lieux de spectacles et de réfléchir à la possibilité de délocaliser certaines interventions du Conservatoire d'agglomération au bénéfice de l'ensemble des communes du territoire en fonction des attentes des élus, des publics et des orientations pédagogiques retenues dans le cadre du projet d'établissement et de la programmation.

## **Le Schéma départemental**

Dans le prolongement des précédentes années, le travail de collaboration et de réflexion entrepris lors des réunions du « Schéma départemental de développement des enseignements et des pratiques amateurs » positionne chaque structure du Cantal comme un accès à la culture au plus près de la population. Dans notre département rural, il est indispensable de poursuivre une cohésion des enseignements dispensés. L'arrivée de deux nouveaux experts (Nicolas Stroesser pour la musique et Julien Le Hoangan pour la danse) permettra de mettre l'accent sur l'éducation artistique culturelle pour la musique et poursuivre le développement des apprentissages théoriques pour la danse.

## **Communication et image du Conservatoire**

### **- Signalétique et l'accès au Conservatoire**

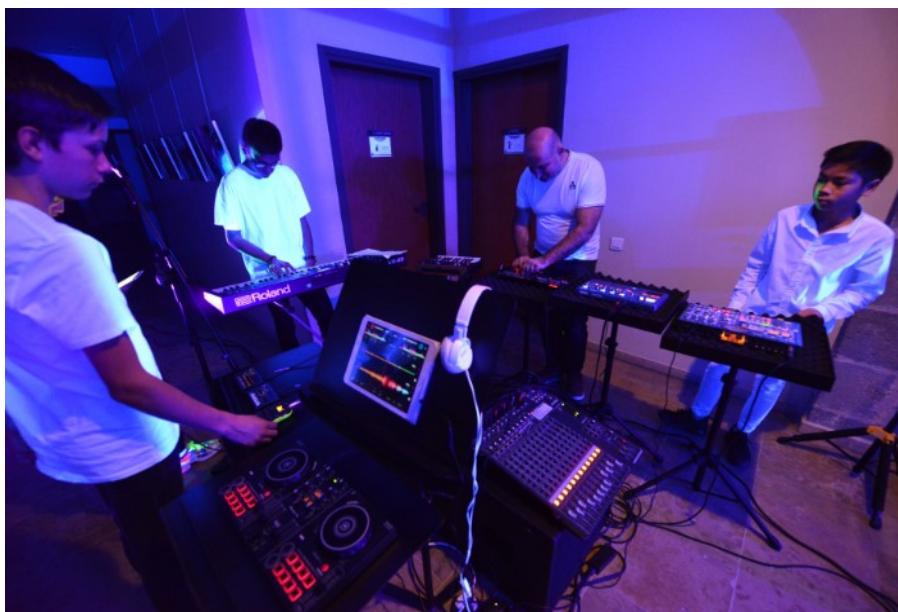
Sans signalisation ou fléchage dans la ville, l'établissement reste mal identifié par les habitants du territoire au point que beaucoup n'ont pas la connaissance de ce type de structure sur leur



commune. Une étude est en cours avec un projet de communication et d'identification des 3 établissements culturels (Musées, Théâtre et Conservatoire). Tout en étant un outil de communication, ce point aura l'avantage pour la collectivité de donner un fort signal de politique culturelle.

#### - Moderniser la présentation des activités du Conservatoire

Une communication par l'image avec la réalisation de vidéos ou teasers mettant en avant les différentes activités du CMDA permettrait de rendre celui-ci plus attractif et plus dynamique (image de démocratisation et d'accès à la culture pour tous).



### **Les locaux**

Avec un nombre croissant d'activités proposées par l'équipe pédagogique, notamment sous la forme de séances collectives et de nouveaux dispositifs d'apprentissage par le collectif, les locaux actuels imposent une gestion complexe du planning notamment pour la répartition des salles de moyenne et grande superficie. Les salles sont majoritairement propices aux cours individuels, ce qui va à l'encontre de l'évolution pédagogique souhaitée par l'équipe.

D'autre part, il est à noter que beaucoup de cours sont concentrés en milieu de semaine. Une réflexion est donc souhaitable pour parvenir à un meilleur équilibre des activités sur la semaine.

#### - L'auditorium

A la fois salle de concerts et de répétitions, l'auditorium fonctionne à flux tendu. Même si des actions sont organisées hors les murs et permettent un allègement de son utilisation, il n'en reste pas moins que les répétitions et les manifestations qui y sont programmées tout comme l'aspect logistique impactent fréquemment son utilisation au quotidien même avec une forte anticipation de la part des équipes.

#### - La salle de percussions

De par la nature des enseignements proposés pour cette discipline, la salle de percussions actuelle ne permet pas d'optimiser et de développer son apprentissage tout comme son emplacement (2ème étage) qui implique une manutention lourde à chaque événement. Un espace en rez-de chaussée du bâtiment faciliterait grandement l'activité.

#### - Salle(s) de pratiques collectives

En orientant la formation vers une pédagogie de groupe ou un apprentissage par le collectif, l'équipe se heurte au manque de salles adaptées ce qui conduit fréquemment à limiter l'accès des élèves aux séances.

#### - La médiathèque

Cet espace central et indispensable au fonctionnement de la structure mériterait un espace également plus important. Cela permettrait de développer l'accès pédagogique par le numérique tout en optimisant l'utilisation du matériel pédagogique mis à la disposition des professeurs et des élèves.

#### - La salle des professeurs

Avec une superficie de 11m<sup>2</sup>, la salle des professeurs actuelle n'est pas adaptée à la réalisation de projets transversaux ou à la préparation des cours et ne facilite pas les temps d'échanges entre collègues. La mise en place de la plateforme numérique devrait également nécessiter une utilisation plus fréquente de ce lieu avec davantage de professeurs sur un même temps.

La possibilité d'exploiter et d'accéder à de nouveaux espaces semble indispensable pour le développement de la structure. Quelques pistes se dessinent avec les Écuries, les locaux actuels du Musée d'art et d'archéologie (avec le projet d'un musée « centralisé » sur la ville) mais les échéances sont trop lointaines pour envisager la mise en œuvre des différentes propositions présentées dans ce projet d'établissement.

### **La Médiathèque et le logiciel Orphée**

En lien avec le logiciel « Orphée » proposé par la Médiathèque communautaire, le matériel pédagogique du Conservatoire doit devenir plus visible et accessible grâce à une mise en réseau de l'ensemble des documents. Après plusieurs années de recensement des partitions ou ouvrages pédagogiques, un catalogue complet de ce matériel est sur le point d'être finalisé. L'enregistrement des données dans le logiciel « Orphée » devrait débuter dès cette rentrée scolaire 2021 sous la responsabilité du médiathécaire du Conservatoire.

Une réflexion est également en cours sur la création d'une carte élève.

### **Le parc instrumental**

Avec un nombre important d'instruments, il semble indispensable de poursuivre une démarche de restauration et de révision de l'ensemble du parc instrumental. Durant l'année scolaire 2018/2019, une étude a été réalisée sur le parc des instruments à vent. Avec un coût global estimé à 19000€, un marché est en cours avec un financement échelonné sur 3 années (2021-2022-2023).

La généralisation d'un marché propre à chaque département (cordes, vents, instruments polyphoniques) permettra d'avoir un parc en meilleur état et de garantir la mise à disposition des instruments dans de bonnes conditions.

Il semblerait également judicieux d'envisager la revente ou le don de certains instruments présents en trop grand nombre ou plus adaptés à nos enseignements.

## **2.2 Enseignement artistique spécialisé – Les orientations pédagogiques**

### **Sensibilisation des élèves sur le rapport à la scène**

Toujours dans un but d'élargir ses propositions pédagogiques, le Conservatoire souhaite progressivement développer des actions et des ateliers prenant en compte le rapport à la scène et

l'expression orale. Cela permettra aux élèves du Conservatoire déjà inscrits en musique ou en danse de bénéficier d'une complémentarité des enseignements et de mieux gérer les prestations publiques en abordant tous les aspects du monde du Théâtre (échauffement, présence scénique, écoute et respect du groupe, prise de parole, libération du geste, gestion du trac...).

Dans le prolongement de ces actions, il sera cohérent d'envisager dans les prochaines années la création d'ateliers Théâtre qui permettraient de développer la singularité et la visibilité du Conservatoire à l'échelle départementale et régionale tout en créant du lien avec le théâtre de rue et son festival qui est une vitrine incontournable pour la ville d'Aurillac.

### **Les classes d'éveil musique et danse**

Avec un nombre croissant d'enfants qui souhaitent découvrir la pratique artistique dès le plus jeune âge, les années d'éveil musique et danse doivent être positionnées comme un temps fondamental. Une réflexion doit s'opérer en continu sur ce dispositif avec une immersion des enfants au cœur des activités du Conservatoire (ateliers, rencontre avec les pratiques collectives instrumentales ou classes de danse, temps d'initiation...).

### **La danse**

Même si le département « Danse » est bien structuré, il serait souhaitable d'identifier plusieurs parcours répondant à l'évolution des publics (parcours diplômants, non diplômants, adultes).

Pour les apprentissages théoriques et dans le prolongement de la mise en place de nouveaux cours de culture chorégraphique et musicale depuis la rentrée scolaire 2020/2021, il est envisagé des ateliers ou stages sur l'Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé (AFCMD) ou encore des ateliers de composition chorégraphique.

En parallèle, la réalisation d'interventions en milieu scolaire en danse sera également un axe fort à développer afin de sensibiliser les plus jeunes à la pratique de la danse.



### **Les musiques amplifiées**

Avec la mise en place d'un atelier d'Initiation aux Musiques Amplifiées depuis la rentrée scolaire 2019/2020 puis un schéma des études organisé sur 6 niveaux, l'équipe pédagogique de ce département poursuit sa réflexion afin de parvenir à une offre plus en phase avec cette esthétique et les attentes des usagers.

Les principaux axes de développement portés par ce département pour les 5 prochaines années sont les suivants :

- la mise en œuvre d'une Initiation aux Musiques Amplifiées transverse associant la place de la voix et du corps (\*) à l'approche instrumentale et technologique déjà menée.
- la prise en compte de la place du chant (\*) dans les esthétiques afférentes aux Musiques Amplifiées, afin de donner leur pleine mesure aux réalisations menées dans le cadre de la pratique de groupe, de faciliter la mise en œuvre de projets transversaux et partenariaux et de répondre aux demandes et attentes des usagers en direction de cette pratique.

- la mise en place de dispositifs Musiques Amplifiées au sein d'une des écoles élémentaires de la commune, ainsi que dans le cadre d'un collège, déclinés sous la forme de projets thématiques annuels. Ces dispositifs artistiques et culturels s'articuleront autour de/des :

- pratiques musicales en lien avec les nouvelles technologies (machines)
- la batucada (percussions traditionnelles du Brésil)
- la voix et l'aisance corporelle (\*)
- l'écriture de textes
- la scénographie (mise en espace)

En lien avec les ressources pédagogiques officiant déjà sur sites (dumiste / professeur en Éducation Musicale), ces dispositifs constitueront une entrée qualitative dans l'univers des Musiques Amplifiées auprès des publics concernés.

- la prise en compte d'une indispensable unité de lieu permettant une mise en synergie optimisée des ressources et démarches pédagogiques (co-intervention), ainsi que des moyens matériels (dispositifs aux configurations spécifiques). Cette disposition permettrait de proposer aux élèves et usagers, un pôle Musiques Amplifiées réellement identifié.

*(\*) Les dimensions vocales et corporelles évoquées nécessiteront la présence d'un(e) spécialiste de ces approches dans le domaine des Musiques Amplifiées.*

### **Pédagogie d'apprentissage par le collectif**

Un collectif de professeurs volontaires et motivés souhaite expérimenter une approche pédagogique basée sur l'apprentissage par le collectif dès la première année de pratique. Cet enseignement qui paraît satisfaire un grand nombre d'élèves dans les conservatoires qui ont déjà mis en place ce type d'enseignement sera l'occasion de développer une nouvelle approche pédagogique innovante, prenant en compte le rythme d'apprentissage des enfants.

Pourront s'y inscrire les enfants entre 7 et 9 ans qui souhaitent commencer la musique.

Il leur sera proposé, dans un premier temps, la pratique de l'accordéon, du saxophone, de la flûte traversière, de la trompette et du tuba.

Les différents enseignements (formation instrumentale, pratique collective, formation musicale) seront regroupés sur un seul créneau hebdomadaire dans une approche ludique et collective.

Au-delà d'une simplification de l'organisation pour les familles, ce dispositif offrira aux élèves une pratique partagée. A travers différents ateliers, modules, ils pourront expérimenter des formes, styles et disciplines artistiques variés pour une approche plus large et plus globale de la musique.

Un autre dispositif est à l'étude avec un apprentissage couplant l'alto et le violon dès la première année afin de permettre à l'enfant de positionner par la suite un choix plus éclairé.

### **La formation musicale**

L'apprentissage de la formation musicale est également envisagé sous d'autres formes pour les prochaines années, en s'appuyant sur les modalités d'apprentissage du département « Musiques amplifiées » (modules, co-intervention, transversalité...).

### **Les apports du numérique**

#### - Le numérique au service des enseignements

La période particulière liée à la crise sanitaire du covid-19 a accéléré l'utilisation du numérique dans les conservatoires. En concertation avec la direction des services d'information de la ville, une plateforme numérique créée sur mesure a vu le jour durant l'année scolaire 2020-2021. Une formation sur les apports du numérique dans les conservatoires est envisagée pour les professeurs sur le 2ème semestre 2021 afin d'optimiser l'utilisation de ce nouvel outil.

#### - Le site internet du Conservatoire

Comme les deux autres structures culturelles de la ville (Théâtre et Musées), le Conservatoire est actuellement sur la restructuration de son site internet. L'objectif étant de présenter l'ensemble des activités pédagogiques et artistiques de l'établissement, de donner des informations en temps réel sur les événements programmés ou actions en cours mais également de permettre à chacun un accès de tous les documents administratifs (informations pratiques, grille tarifaire, règlements, projet d'établissement...).

#### - Le logiciel i-muse

Depuis la rentrée scolaire 2017-2018, les ré-inscriptions ont été totalement dématérialisées via le logiciel i-muse et sont organisées durant 15 jours courant juin. La procédure apporte plus de confort et simplifie l'accueil des nouveaux élèves sur la période de la rentrée scolaire. Cet outil devra permettre dans les prochaines années d'établir progressivement une liaison plus aboutie entre les équipes du CMDA et les usagers avec un accès au suivi pédagogique des élèves (évaluations, bulletins semestriels, gestion des absences) et à leur historique de scolarité.

### **L'évaluation**

#### - La Commission Pédagogique et Artistique

Une Commission Pédagogique et Artistique doit permettre d'accompagner et d'évaluer la démarche et le parcours artistique des élèves, qu'ils soient inscrits dans un parcours diplômant ou non. L'évaluation est un outil pédagogique servant de guide à l'élève durant ses études ; les notions de contrôle continu ou d'évaluations de fin de cycle sont autant de moments où les professeurs qui encadrent l'élève peuvent échanger leur regard et leur perception d'un élève. Elle demeure une nécessité de notre métier et se veut garante de la qualité et du suivi pédagogique de l'enseignement proposé. En tenant compte à la fois de son projet personnel et de son parcours artistique, l'évaluation doit permettre à l'élève de se construire et d'évoluer tout en s'épanouissant au mieux dans le contexte du Conservatoire avec le souci de formation et d'exigence artistique d'un établissement de formation spécialisé, classé et diplômant.

#### - Les modes d'évaluations

Une évaluation continue est effectuée pour tous les élèves quel que soit le parcours, sous la forme d'un bulletin semestriel. En complément, chaque élève doit se produire en fin de cycle de préférence dans le cadre d'une prestation publique et en lien avec le spectacle vivant. Dans tous les cas, l'évaluation doit s'effectuer sur des critères définis en amont et ne peut-être envisagée que sur proposition du professeur. Suivant le dispositif et le niveau, l'évaluation est réalisée en interne ou en présence d'un jury externe afin de garantir un jugement objectif sur chaque élève.

### **2.3 L'éducation artistique et culturelle**

L'éducation artistique et culturelle est indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances. Le parcours d'éducation artistique et culturelle accompli par chaque élève se construit de l'école primaire au lycée, dans la complémentarité des temps scolaires et périscolaires d'une part, des enseignements et des actions éducatives d'autre part. Il conjugue l'ensemble des connaissances et des compétences que l'élève a acquises, des pratiques qu'il a expérimentées et des rencontres qu'il a faites dans les domaines des arts et de la culture. La loi 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions, prévoit dans son article 140 « l'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs (...) ». « La réalisation de cet objectif passe notamment par le développement, en priorité dans les zones défavorisées, des activités artistiques, culturelles et sportives (...) ». « L'État, les collectivités territoriales, les organismes de protection sociale, les entreprises et les associations » doivent contribuer à la réalisation de ce but. Par la mise

en place de programmes d'actions visant à défendre et à développer les pratiques culturelles et artistiques au sein de la population et « en priorité dans les zones défavorisées ».

Dans la continuité des actions développées depuis plusieurs années et avec la présence d'une équipe motivée pour poursuivre ce type de projet, plusieurs pistes sont envisagées :

### **Dispositifs scolaires dans les écoles**

Le Conservatoire sensibilise chaque année à la pratique artistique près de 1 500 enfants scolarisés dans la ville, soit par le biais d'interventions tout au long de l'année, soit en proposant des dispositifs spécifiques ou des projets ponctuels. Voici les projets envisagés sur les prochaines années :

#### - Les percussions à l'école de La Jordanne

Le diagnostic de la situation de l'école de La Jordanne lors de la rédaction du projet d'établissement 2019-2022 a conduit à une analyse montrant la nécessité de poursuivre les actions engagées en direction de l'ouverture culturelle en participant à des projets culturels variés en partenariat avec les structures culturelles de proximité.

Un projet pédagogique spécifique en éducation musicale portant sur les percussions favorisera l'interdisciplinarité langue/musique. Cette mise en sons et en gestes de la langue à travers les percussions corporelles et instrumentales permettra d'améliorer le lexique et la syntaxe et de développer les compétences en phonologie tout en appréhendant le rythme de la langue et les capacités d'écoute.

Ce projet sera par ailleurs l'occasion de créer ou renforcer les liens avec le Conservatoire de la ville d'Aurillac, en particulier avec les élèves ou les professeurs du département de musiques actuelles.

Il favorisera enfin l'ouverture des élèves à des pratiques ou des univers musicaux nouveaux.

#### - Autres pistes envisagées

Sur la base de ce projet à l'école de La Jordanne, il serait cohérent de proposer des dispositifs similaires sur les autres écoles de la ville, prenant en compte la spécificité de chaque établissement scolaire ; son secteur, la sensibilité artistique des enseignants de l'éducation nationale, les effectifs, les locaux disponibles et adaptés à la pratique...

Les thèmes envisagés : chant choral, chanson française, danse, musiques amplifiées, théâtre...

### **Dispositifs scolaires en collège**

#### - Classes à horaires aménagés CHAM-CHAD

Même si l'organisation reste inchangée pour l'année scolaire 2021-2022, une réflexion s'est engagée depuis l'automne 2020 sur la pertinence du maintien des 2 dispositifs en l'état actuel.

En effet, sans remettre en question l'intérêt et l'apport de ces classes à horaires aménagés pour les collégiens scolarisés sur la ville et motivés par une pratique artistique, l'équipe pédagogique du Conservatoire, les directions (CMDA et Culture) et les élus de la collectivité s'interrogent sur différents points :

- quel public concerné par de tels dispositifs (débutants ou élèves déjà pratiquants),
- comment palier aux disparités de niveau sur les enseignements proposés (formation musicale, pratique instrumentale, pratique de la danse...),
- quels temps dégagés par le collège afin de garantir des conditions plus favorables à la mise en place d'une pédagogie de projet,
- comment l'éducation nationale souhaite s'engager sur les prochaines années après une diminution de la dotation horaire de moitié sur les 2 dispositifs lors de la rentrée scolaire 2020 alors que la collectivité maintien de son côté ses engagements,

Autant de questions qui nécessitent dès à présent des temps de rencontre entre les partenaires afin de parvenir à une nouvelle organisation pour la rentrée de septembre 2022.



## L'ouverture à de nouveaux publics

Toujours dans une démarche d'ouverture vers de nouveaux publics et dans le prolongement de la mise en place de l'atelier « percussions urbaines » proposé sur le quartier de Marmiers depuis la rentrée 2018, plusieurs propositions devraient voir le jour avec les enseignants et les ressources présentes actuellement sur le Conservatoire musique et danse d'Aurillac.

### - Insertion des migrants sur le territoire à travers la musique

Objectif : accompagner les nouveaux arrivants pour une insertion sur le territoire en s'appuyant sur la musique régionale et populaire et en réalisant un parallèle avec leurs origines.

Atelier en direction d'adultes migrants et en partenariat avec le Centre social de Marmiers.

### - Fabrication d'instruments

Objectif : mise en place d'un atelier de conception d'instruments en vue d'une initiation à la pratique artistique et en co-intervention avec des éducateurs ou professeurs des écoles.

A destination d'enfants, d'adultes et de personnes en situation de handicap et en partenariat avec les centres sociaux et les structures spécialisées pour l'accueil de personnes en situation de handicap.

### - Initiation à l'histoire de la musique

Objectif : sensibilisation à l'écoute, découverte des époques et styles de la musique ancienne à la musique contemporaine en passant par le jazz et les musiques populaires, évolution du langage.

Atelier à destination d'enfants, d'adultes et de personnes en situation de handicap.

Partenaires/lieux : Centres sociaux (Marmiers, Hélitais, Cap Blanc).

## 2.4 La diffusion et la médiation

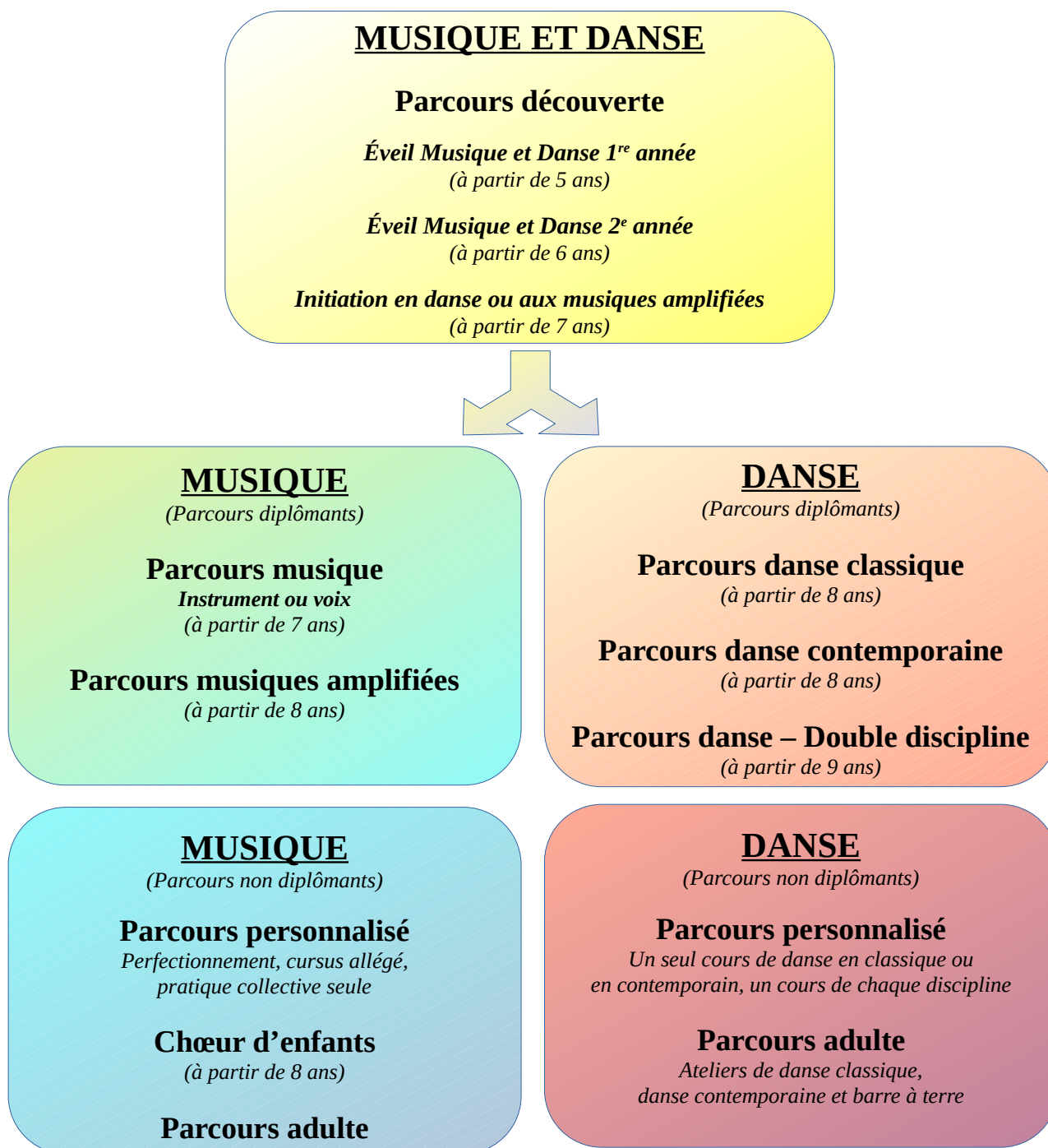
Les conservatoires ne sauraient mener à bien leurs missions d'enseignement sans mettre en œuvre une démarche de relation de leurs élèves, artistes apprenants, avec un public. C'est d'abord une évidence pédagogique pour l'apprentissage d'un art du spectacle. C'est également une nécessité pour l'établissement de s'insérer ainsi plus étroitement dans le tissu social de la collectivité, dans une action culturelle globale, avec ses élèves, mais aussi les artistes que sont ses enseignants.

Depuis la rentrée scolaire 2018 et la mise en place d'une coordination artistique assurée par une enseignante du Conservatoire, les actions se développent et se diversifient avec des projets dans et hors les murs permettant ainsi aux élèves de vivre leur pratique artistique avec une mise en situation d'artiste en herbe.



## IV. LES DIFFÉRENTS PARCOURS DE FORMATION

Le Conservatoire propose différents parcours dans 2 disciplines artistiques MUSIQUE & DANSE.



Avant d'intégrer un parcours **Musique** ou **Danse**, les enfants ont la possibilité de suivre un parcours découverte facultatif présentant les 2 disciplines à travers des ateliers d'éveil musical et chorégraphique puis une année d'initiation pour les élèves danseurs ou pour les enfants intéressés par les musiques amplifiées.

L'organisation de l'ensemble des parcours est détaillée dans le **règlement des études**.